



récupérer les échéances de crédits depuis deux ans

Par **raymonde1963**, le **02/07/2011** à **19:31**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 4 ans sous le régime de la communauté des biens.

Nous avons acheté une maison il a deux ans sous crédit que je paye tous les mois depuis l'achat. Par contre, nous avons un compte commun et mon mari à un compte perso en plus. La paie de mon mari est versé sur son compte perso et ma paie est versé sur notre compte commun.

Je voulais savoir si je pouvais récupérer sur la vente de la maison les échéances de crédit que j'ai payé depuis deux ans?

Et je voulais savoir la différence entre un divorce à consentement mutuel et à l'amiable? Quel est l'intéret pour moi?

Merci pour vos réponses.

Par **Claralea**, le **02/07/2011** à **23:27**

Ca depend, si pendant que vous payez le credit, votre mari lui, payait les charges (edf, telephone, alimentation, vetements...) vous participiez donc tous deux aux charges du couple et de la maison. A voir

Par **Domil**, le **03/07/2011** à **11:58**

Sauf si vous payez via des revenus propres (ie issus de biens propres), la réponse est claire : non. Vous ne payez pas seule, c'est la communauté qui paye (votre salaire est un revenu de la communauté)